

CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS D' INFORMATION ET DE SENSIBILISATION AUX OUTILS DU NUMÉRIQUE

I. Contexte et Acteurs

Convention entre :

L'Association Maison du Logement, SIREN 385141726, dont le siège est 112 bis rue de la Croix blanche 40100 DAX, représenté par **Jérôme GORY, Directeur**, dûment habilité à signer la présente.

D'une part désignée ci-après : « **La Maison du Logement** »

Et

La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, dont le siège est 20 av de la Gare 40100 DAX, représentée par **M. Julien DUBOIS le Président**.

II. Fondement de la Convention

Les parties conviennent que la lutte contre l'exclusion et la précarité est une priorité commune puisque leurs champs d'intervention les amènent à traiter des mêmes situations individuelles.

En effet, le conseiller numérique des Espaces France Services a pour mission d'animer des ateliers numériques, d'accompagner individuellement l'utilisateur sur les outils du numérique, de rediriger l'utilisateur vers d'autres structures.

La Maison du logement loge, héberge et accompagne des ménages présentant des problématiques budgétaires et administratives, des fragilités. Elle a pour mission d'accompagner les publics vers une plus grande autonomie en vue d'acquiescer un logement pérenne.

L'association "Maison du Logement" a été créée en 1992, dans un contexte national et local où la question du logement en général et de l'accès au logement des personnes défavorisées en particulier prenait une ampleur que l'on n'avait pas connue depuis les années 50. Les villes de Dax et Saint-Paul-lès-Dax ont donc lancé à cette période une Convention Ville Habitat dont le volet « logement » constituait la partie la plus importante. L'association

En cas d'échec de cette procédure de règlement amiable, le différend sera alors porté devant les tribunaux compétents.

VII. Durée et fourniture des prestations

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de sa notification. Les engagements des parties définis par la présente convention sont effectués à titre gratuit.

Fait à Dax, le

Pour la Maison du Logement

Le Directeur

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dax

Le Président

M. Jérôme GORY.

M. Julien DUBOIS.